



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 juillet 2021

DÉLIBÉRATION N°2021-066

OBJET : Proposition d'achat de la résidence du Parc

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 14
Pouvoir(s) : 6
Absent(s) : 9

Le douze juillet deux mille vingt et un, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Gérard PORA, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Yannick BARBOTTE à Christiane LEPEIRE, Christiane GALLON à Martine MORETTI, Claire DEZOUTTER à Thomas GUETTARD, Isabelle CAMBIER à Michel DUCROUX, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Anne Sophie DA COSTA à Richard FAURE

Le ou les membres absent(s) :

Yannick BARBOTTE, Christiane GALLON, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurélie HENault

Secrétaire de séance : Madame Martine MORETTI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1,

CONSIDÉRANT que le domaine privé communal est soumis à un régime de droit privé. Dès lors, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles.

CONSIDÉRANT que la résidence du parc appartient au domaine privé de la commune.

CONSIDÉRANT que l'article L.2241-1 du CGCT indique que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. [...] Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines ».

La société Mon Logis a fait une offre d'achat des logements de la résidence du Parc (anciens logements des gendarmes de la BMO), (avec reprise des locataires), plus des garages et des parkings, au prix de 1 100 000 €. Le tout d'une surface de 3716 m², cadastrée AC 224.

Le service des domaines a évalué l'ensemble pour un coût total de 1 190 000 € (marge d'appréciation de 10%).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire pour :

- Donner son accord pour la vente de la résidence du Parc comprenant logements, garages et parkings
- Signer cette vente ainsi que tout autre document nécessaire dans le cadre de ce dossier

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 089-218903466-20210712-2021_066-DE

Le Maire
Christiane LEPEIRE

